

# L'eau, un bien

**Pour rétablir l'équilibre entre quantité et qualité des masses d'eau, Angers Loire Métropole et les syndicats de rivière œuvrent à leur restauration et à la prévention des inondations.**

**L**e constat est sec. À partir des années 50, les cours d'eau ont été malmenés en France. Les ruisseaux du bassin versant de la Maine n'y ont pas échappé : la main de l'homme les a modifiés à 95%, contribuant à son assèchement. *"10% des masses d'eau seulement sont en bon état écologique dans notre territoire"*, assure Jean-Paul Pavillon, vice-président en charge du Cycle de l'eau et de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi). Les remembrements, les aménagements hydrauliques et l'urbanisation ont en effet profondément perturbé la physionomie des milieux aquatiques. Sur le terrain, ceux-ci perdent leurs fonctions d'auto-oxygénation ; les zones humides ne sont plus irriguées ; les nappes phréatiques et la capacité d'accueil de la biodiversité s'appauvrissent.

*"Cette déconnexion des cours d'eau de leur lit majeur engendre des assèchements sévères en été et des écoulements brutaux lors des précipitations"*, explique Jean Rousselot, responsable de la Gemapi. *Or, une eau qui s'écoule dans un écosystème en bonne santé, permet d'assumer ses fonctions bénéfiques à l'homme, à la nature et aux usages."* Si elles

ne sont pas nouvelles, ces questions, également liées au changement climatique, résonnent aujourd'hui encore plus fort.

## Prévenir les inondations

Pour y répondre en tenant compte des réalités des territoires, l'État confiait, voici quatre ans, la restauration des cours d'eau et des zones humides aux intercommunalités. Dans ce même souci de cohérence, Angers Loire Métropole en a elle-même confié la gestion à trois syndicats mixtes de rivière (*lire ci-dessous*). Leur rôle ? *"Mener différentes opérations de restauration des milieux aquatiques, zones humides comprises, et œuvrer pour la préservation et la reconquête de la quantité et la qualité de l'eau. La renaturation du ruisseau de Marcé en est un exemple"*, précise encore Jean Rousselot (*lire en pages suivantes*). Mais renaturer les milieux aquatiques ne suffit pas. En parallèle, il faut aussi réduire la vulnérabilité des logements et des personnes vivant ou travaillant en zone inondable et diffuser la conscience du

risque. *"Ce volet est capital, souligne encore Jean-Paul Pavillon. Aux Ponts-de-Cé par exemple, des référents de quartier ont pour mission d'alerter la population au porte-à-porte en cas de crise."* Pour prévenir et informer, une multitude d'actions se déploie au sein de programmes spécifiques, appelés Papi. Leur volume financier est lié aux réalités du terrain. *"Pour correspondre à un bassin de risque cohérent, notre Papi de deux millions d'euros se concentre sur les Basses Vallées angevines et 34 communes. Dans ce périmètre, les inondations peuvent être provoquées par des crues de la Loire ou de la Maine, voire des deux en simultané"*, explique à son tour Elodie Gutierrez, chargée de mission au syndicat mixte des Basses Vallées angevines et de la Romme. *Cela les distingue des communes ligériennes, comme Loire-Authion, Les Ponts-de-Cé, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Bouchemaine... qui connaissent une montée lente du fleuve et sont protégées par un système d'endiguement pour partie d'entre elles."* L'entretien des milieux aquatiques et la prévention des inondations entrent dans le grand cycle de l'eau qui inclut aussi les eaux de pluie. *"Sur ce sujet, il y a deux grands enjeux : permettre à l'eau pluviale de rester là où elle tombe et faire en sorte que ce qui retourne à la rivière ou à la Loire soit de bonne qualité"*, conclut l'élu communautaire. ■

***"Le grand cycle de l'eau suppose aussi de permettre à l'eau de pluie de rester là où elle tombe."***

## Quels sont les syndicats de rivière ?

Les syndicats de rivière ont été créés, en cohérence avec les bassins versants des cours d'eau, pour exercer une partie de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (la Gemapi). Ceci depuis que l'État l'a déléguée aux intercommunalités en 2018. Angers Loire Métropole siège au syndicat mixte du bassin de l'Authion et ses affluents, au syndicat mixte Layon-Aubance et Louet, ainsi qu'au syndicat mixte des Basses Vallées angevines et de la Romme (SMBVAR) que préside l'élu Jean-Paul Pavillon (*lire ci-dessus*).

# commun



En 2016, le ruisseau de la Vilnière, situé entre Angers et Beaucouzé, a fait l'objet de travaux d'ampleur. Objectif ? Lui permettre de retrouver son lit majeur pour le reconnecter aux zones humides associées en recréant, par exemple, ses méandres d'origine. En parallèle de la gestion des milieux aquatiques et des zones humides, Angers Loire Métropole, les communes et les syndicats de rivière multiplient les actions sur le terrain pour diffuser la conscience du risque d'inondation. Exemple avec la pose de repères et échelles de crues, comme ci-dessous, à Bouchemaine.





CAPITAINE CHARON

# Le ruisseau de Marcé a retrouvé ses méandres

Vu du ciel, le chantier est impressionnant. En octobre 2021, le ruisseau de Marcé, situé à l'est de la métropole, était le théâtre d'un grand remaniement. Objectif ? Renaturer ce cours d'eau de 2,2 km que des travaux de recalibrage liés à l'aménagement de l'autoroute A11 et au remembrement, avaient malmené. "Le ruisseau n'était plus connecté à son lit majeur ; son gabarit était devenu trop large et trop profond, explique Jean Rousselot, responsable du service de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi) à Angers Loire Métropole. Cela a eu pour effets de canaliser les eaux, d'assécher les

zones humides associées, de limiter la recharge des nappes souterraines et de dégrader la qualité des eaux au détriment de l'écosystème."

## À Feneu aussi, cet automne

800 000 euros ont été nécessaires pour reconfigurer le ruisseau sur toute sa longueur : sur 500 m au départ du bourg de Marcé jusqu'au passage de l'autoroute et sur les 1700 m situés en aval jusqu'à la route Baugé-Tours/Seiches-sur-le-Loir. Son tracé a été remodelé sur deux mètres de large et 50 cm de profondeur et ses berges reboisées. Les méandres ont été recréés alors que le ruisseau était devenu plutôt

rectiligne, empêchant tout débordement. En aval de l'A11, à Seiches-sur-le-Loir, le fond du lit a été rehaussé pour reproduire le faciès d'écoulement d'une rivière naturelle et diversifier les vitesses du courant ainsi que la profondeur de l'eau nécessaire au développement de la biodiversité. Fin octobre, la renaturation du ruisseau a été saluée par le Prix du génie écologique. Deux chantiers de même nature vont se dérouler prochainement : cet automne, sur le ruisseau de la Fontaine-Rouillée, affluent de la Mayenne, à Feneu ; et l'année prochaine sur La Coudre, affluent de la Romme, à Saint-Léger-de-Linières. ■



## “Mission inondation”, un jeu gratuit pour les 10 ans et plus

“Mission inondation” a retenu l'attention de plusieurs médias en France. Développé par le syndicat mixte des Basses Vallées angevines et de la Romme (SMBVAR), avec l'aide d'Angers Loire Métropole, ce jeu vise à initier les 10 ans et plus aux gestes simples leur évitant de se mettre en danger en cas d'inondation.

Téléchargeable sur smartphone et tablette, il a été imaginé par Élodie Gutierrez, du SMBVAR, qui en a écrit le scénario. “Alex et sa famille emménagent dans une nouvelle maison en zone inondable. Tout semble avoir été prévu (surélévation du circuit électrique, batardeau...), mais une inondation les oblige à se réfugier dans un

centre d'accueil. Les joueurs peuvent interagir avec le personnage d'Alex avant, pendant et après l'inondation”, explique-t-elle. Financé par l'État à 50 %, par l'Union européenne à 30 % et par le SMBVAR pour 20 %, le jeu sera accompagné d'un pack scolaire à disposition des écoles primaires et des collèges, au printemps. ■

**52,4**

En millions d'euros, l'enveloppe qui vient d'être allouée au programme d'actions de prévention des inondations (Papi) des Vals d'Authion et de la Loire, relatif aux communes ligériennes du territoire. Animé par l'Établissement public Loire, de 2023 à 2028, celui-ci intègre notamment des travaux sur les digues et des outils de réduction de la vulnérabilité des logements et des habitants. Dans ce cadre, Angers Loire Métropole mènera des diagnostics sur les logements concernés. En parallèle, le Papi des Basses Vallées angevines et de la Romme, doté de 2 millions d'euros pour la période 2021-2026, comprend 74 actions au bénéfice de 34 communes. Cela a permis, par exemple, d'engager des études de vulnérabilité sur des bâtiments publics de la Ville d'Angers, comme la résidence autonomie Grégoire-Bordillon ou le musée Jean-Lurçat.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### Quelle gestion des digues de la Loire et de ses affluents ?



PHILIPPE NOÏSETTE

En plus de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, les intercommunalités sont en charge de la gestion des digues. Pour s'y employer, Angers Loire Métropole s'est inscrite dans le Projet d'aménagement

d'intérêt commun, porté par l'Établissement public Loire à l'échelle de la Loire et des intercommunalités ligériennes volontaires. La collectivité a également délégué à cet organisme la gestion des digues de Vernusson et du Petit-Louet. La prochaine échéance veut qu'en 2024 les intercommunalités, dont Angers Loire Métropole – via l'Établissement public Loire –, se voient attribuer la responsabilité de la grande levée de la Loire. *“Dans le périmètre de notre métropole, les digues de la Loire s'étendent sur 25 km. 20 000 personnes et 3 000 entreprises vivent et travaillent dans ces zones inondables situées sur la grande levée de la Loire, prolongée par les digues de Belle-Poule, du Petit-Louet et Vernusson, explique le vice-président, Jean-Paul Pavillon (lire ci-contre). Le volume des travaux qui y sont prévus, de l'ordre de 100 millions d'euros pour la seule grande levée de la Loire par exemple, ne permet pas d'envisager une reprise en gestion de manière sereine. De plus, les travaux réalisés jusqu'alors par l'État ne sont pas conformes à ses engagements inscrits dans les Plans Loire IV et V.”* Dans le cadre d'un partenariat ligérien – incluant les intercommunalités du Maine-et-Loire, du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire –, Angers Loire Métropole avait signé, l'an dernier, une motion visant à obtenir des garanties de l'État.

## QUESTIONS À...

THIERRY BONNET



### Jean-Paul Pavillon

vice-président en charge du Cycle de l'eau et de la Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

#### Après un été aussi sec, des inondations sont-elles à craindre ?

La sécheresse rend les sols peu aptes à recevoir de l'eau aujourd'hui. Elle accentue le risque de débordement et de ruissellement. Notre compétence nous impose de veiller, préparer les populations exposées et réparer nos milieux aquatiques fortement altérés.

#### Avez-vous déjà eu à gérer ce type de crise ?

C'était en février 2021. Une brèche s'est formée sur la digue du Petit-Louet aux Ponts-de-Cé. Avec l'aide de l'Établissement public Loire, nous avons proposé une évacuation aux personnes concernées. À 10h, les travaux ont commencé et à 18h, le gros de la crise était géré. Cet épisode nous rappelle qu'il faut diffuser la culture du risque auprès des populations en zone inondable. Des missions essentielles sur lesquelles nous travaillons avec les maires et les syndicats de rivière qui gèrent les bassins versants.

#### La Loire et ses affluents ne connaissent pas les frontières administratives. Avec qui travaillez-vous ?

Sur la question du cycle de l'eau, c'est encore plus vrai. On ne peut pas raisonner territoire par territoire. Nos communes sont rattachées au grand bassin de la Loire, lui-même dépendant du bassin de la Vienne. Nous dépendons aussi de ce qui se passe au Puy-en-Velay et dans le Massif central avec la fonte des neiges. Nous travaillons ainsi avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, l'Établissement public Loire, les syndicats de rivière, le Département et toutes les intercommunalités ligériennes.

#### Angers Loire Métropole a hérité de la gestion des eaux pluviales en janvier. Quel est le lien avec le grand cycle de l'eau ?

L'enjeu aujourd'hui, c'est de permettre aux eaux de pluie de rester là où elles tombent pour se stocker dans les nappes phréatiques, notamment. Nous y parviendrons en désimperméabilisant les sols. L'eau qui tombe du ciel ruisselle et va à la rivière; cela soulève donc aussi la question de la qualité de l'eau pour laquelle nous portons tous une responsabilité: particuliers, monde économique et agriculteurs. Chaque citoyen a un impact direct sur la masse globale et la qualité de l'eau, c'est cela qu'il faut absolument réussir à faire comprendre. ■